

MUSIQUES AMPLIFIÉES 2026/2027

Ouvert à tous·tes à partir de l'entrée en 6^e, le pôle musiques amplifiées accueille les élèves qui souhaitent démarrer ou approfondir la pratique d'un instrument dédié aux musiques actuelles amplifiées ou au jazz. Le pôle musiques amplifiées de l'École des Arts propose un enseignement riche et varié pour une pratique musicale de qualité.

Les élèves se produisent en public plusieurs fois dans l'année, dans le cadre des activités de l'école ou celui de la programmation culturelle de la ville.



LES COURS INDIVIDUELS

- Des cours hebdomadaires de 30 min,
- Instruments : batterie, guitare électrique, guitare basse et piano jazz.

LES PRATIQUES INSTRUMENTALES COLLECTIVES

- Les ateliers encadrés par un·e professeur·e : si ces groupes sont au départ formés par les enseignant·es, ils développent ensuite leur propre identité musicale au fil de leur progression,
- Les ateliers impro et jazz (ados, adultes débutant·es et adultes confirmé·es) pour reprendre les standards du répertoire,
- Les Openzik : ateliers d'apprentissage et de rencontre pour faciliter la création d'atelier ou de groupes,
- Les Zikmaa : ateliers de culture musicale.

ET AUSSI

- Les ateliers chant actuel pour acquérir ou développer sa technique vocale (voir fiche Voix),
- Le chœur ROCKSIS (voir fiche Voix),
- Les répétitions de groupes en autonomie (voir fiche Studio),
- Les sessions d'enregistrement (voir fiche Studio),
- Les ateliers de composition MAO (Musique Assistée sur Ordinateur) pour développer la créativité grâce à l'utilisation de logiciels de composition et élargir ses connaissances musicales.

**L'ensemble des activités est proposé du lundi au samedi,
en fonction des instruments et des disponibilités des locaux**

MUSIQUES AMPLIFIÉES

INFOS PRATIQUES

TARIFS MENSUELS 2026/2027

- Une facturation sur 9 mois d'octobre à juin (les 2 semaines de septembre sont assimilées à des séances d'essai et ne sont donc pas facturées),
- **Pour les Marcoussiens** : un tarif indexé sur le revenu imposable et dégressif en fonction du nombre d'enfants du foyer (taux de participation à faire calculer en septembre, pas de rétroactivité en cours d'année).
- **Pour les extérieurs**, un tarif unique.

ENFANT (DÈS 6 ^e)	1 ^{er} CYCLE	2 ^e CYCLE		3 ^e CYCLE	2 ^e INSTRUMENT 1 ^{er} CYCLE	PRATIQUE COLLECTIVE
Durée	4 à 5 ans	1 ^{ere} & 2 ^e année	3 ^e & 4 ^e année	1 an	Instru uniquement	
Contenu	Instru + cult mus*	Instru + cult mus	Instru uniquement	1h instru		
Plancher Marcoussis	11,53€	11,34€	12,61€	13,78€	8,50€	3,13€
Plafond Marcoussis	92,28€	103,50€	111,78€	120,73€	69,52€	18,42€
Tarif unique extérieur	108,58€	121,76€	131,52€	142,04€	81,82€	21,67€

ADULTE	INSTRU 30 MIN	INSTRU 40 MIN	INSTRU 50 MIN	CULTURE MUSICALE	PRATIQUE COLLECTIVE
Plancher Marcoussis	9,12€	12,06€	15,18€	4,56€	3,06€
Plafond Marcoussis	107,07€	142,76€	178,45€	22,63€	28,45€
Tarif unique extérieur	125,96€	167,96€	209,94€	26,64€	33,91€

(*) la chorale enfant est incluse dans le Parcours Musical Enfant 1^{er} cycle

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions ont lieu chaque année, **du 1^{er} juin au 10 juillet**.

Elles deviennent définitives à l'issue des 2 semaines d'essai de septembre.

Contactez-nous :

01 69 01 52 66

eda@marcoussis.fr

Ou venez nous rencontrer au château des Célestins. L'équipe administrative vous recevra (hors vacances scolaires) :

- Lundi : 9h30-12h30/14h-19h30
- Mardi : 10h-13h/14h-19h30
- Mercredi : 9h-13h/14h-19h30
- Jeudi : 10h-13h/14h-19h30
- Vendredi : 10h-13h/14h-18h
- Samedi : 9h30-13h/14h-17h

École des Arts

2 allée Molière - parc des Célestins

91460 MARCOUSSIS

01 69 01 52 66

eda@marcoussis.fr

Mairie de Marcoussis

Direction des Affaires Culturelles

5 rue Alfred Dubois

91460 MARCOUSSIS

www.marcoussis.fr

